

Si c'est bien vrai, monsieur le président, c'est sans doute le manque d'égards le plus flagrant envers le Parlement que nous ayons jamais vu. Il faudrait répondre à ces accusations et nous devrions être au courant de ces choses. L'envoi de ces bulletins ne fait que démontrer qu'ils étaient déjà imprimés. Je ne me préoccupe pas surtout de savoir s'ils ont été envoyés ou non, mais je m'inquiète au sujet de l'attitude et de la tournure d'esprit des fonctionnaires qui ont pu décider par eux-mêmes, à la façon de dictateurs, que telles vont être les dispositions de la loi; que telle va en être l'interprétation; que telle est la façon dont elle va être mise à exécution. A mon avis, une telle façon d'agir ne dénote pas beaucoup d'égards envers le Parlement. C'est se moquer d'un comité que d'y faire comparaître ces gens, surtout si on n'a pas la moindre intention d'adopter les modifications.

Même si l'opposition est fort peu nombreuse, monsieur le président, on ne peut prétendre, à mon avis, qu'elle manque d'intelligence. Cela ne s'applique pas seulement à l'opposition, car je crois que les représentants des deux partis qui faisaient partie du comité des relations industrielles étaient loin de manquer d'intelligence. Il est fort possible que les membres de ce comité aient pu trouver des lacunes ou proposer des modifications aux dispositions proposées dans le bill C-43. Ces propositions auraient dû être étudiées.

Si nous n'admettons pas que l'enquête menée par ce comité aurait pu avoir du bon et révéler d'autres renseignements, c'est gaspiller le temps du Parlement, il me semble, que d'établir un tel comité. Je pense que nous avons perdu notre temps. Si c'est là un indice de l'attitude des fonctionnaires de ministères à l'égard des décisions de ces comités et si cela se traduit dans tous les comités où nous siégeons, je crois qu'il y a lieu d'y voir. J'estime qu'il y a lieu de demander aux fonctionnaires de ce ministère comment ils ont pu rédiger cette directive et dire aux gens quel serait le coût des timbres, à quelle date la mesure entrerait en vigueur, où cela arriverait, et tous les détails que renferme le bulletin n° 20.

Chose étonnante, nous avons essayé d'obtenir des exemplaires du bulletin n° 20 et on nous a dit qu'il n'y en avait pas. Nous avons demandé un exemplaire du tableau des montants, C.A.C. 465-4-59, et l'on nous a dit qu'il n'y en avait pas au bureau de distribution. Il semble étrange que les membres du Parlement ne puissent obtenir un exemplaire de cette directive qui a été lancée à travers le pays et qui a été envoyée à presque tous les employeurs de certaines régions. Ces questions doivent être examinées avant que nous donnions notre consentement à ce bill.

[M. Peters.]

Il faut qu'on explique pourquoi la Commission d'assurance-chômage a agi comme elle l'a fait.

Il faut examiner aussi pourquoi les travailleurs du Canada seraient appelés à verser, directement ou indirectement, près de 100 millions alors qu'ils ne toucheront que des prestations estimées par la Commission d'assurance-chômage à 20 ou 25 millions. Il est très bizarre que les travailleurs soient appelés à dépenser un dollar pour ne recevoir que 25c. en retour. Je ne crois pas que ce soit un bon placement. Je ne vois pas combien de députés qui siègent de l'autre côté pourront voter pour une telle mesure. Je ne crois pas qu'ils obtiennent une réponse satisfaisante si on leur dit que les 75c. restants sont pour les frais d'administration. Je ne crois pas, à moins qu'un nouvel examen de la question soit entrepris et que de nouvelles explications soient données, que les travailleurs canadiens accueilleront cette mesure avec joie. Ils ne l'accueilleront pas à bras ouverts et ne la voudront pas non plus quand elle leur sera imposée.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne prendrai la parole que pour quelques instants, pour appuyer chaleureusement les paroles du député de Timiskaming. Ce n'est pas en tout cas la première fois que nous constatons que le présent gouvernement prend le Parlement pour une machine à voter! Après le congé de Pâques, le chef de l'opposition a signalé que le gouvernement, dans les documents budgétaires,—j'en parle seulement pour signaler une analogie,—avait fait mention d'une loi qui n'avait jamais été présentée à la Chambre et qui, encore bien moins, n'avait jamais été adoptée par cette dernière. Le gouvernement avait alors donné le titre d'une loi qui n'existe même pas. De plus, ils montraient que des versements avaient été faits alors qu'ils ne l'avaient pas été, alors que les fonds n'avaient pas été votés et que le gouvernement n'en avait même pas fait la demande.

Le gouvernement prend maintenant ces dispositions en vertu d'une mesure qui prête à controverse et qui n'a pas encore été adoptée par le Parlement, tout comme si les décisions du Parlement n'avaient aucune importance. Cela me semble porter atteinte, d'une façon extraordinaire, au prestige du Parlement. Je pense bien qu'on n'aurait pas perdu une ou deux minutes à prouver ce point quand nous siégeons de l'autre côté de la Chambre si de telles choses s'étaient produites; mais ces choses ne sont pas arrivées quand M. St-Laurent était premier ministre. Cela se produit parce qu'à la tête du présent gouvernement, on a une extraordinaire insouciance des convenances, de la considération à accorder au Parlement et de la façon de